



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rachat de Biogaran

Question au Gouvernement n° 1923

Texte de la question

RACHAT DE BIOGARAN

Mme la présidente . S'il vous plaît, un peu de silence. La parole est à Mme Chantal Bouloux.

Mme Chantal Bouloux . Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Laurent Jacobelli . Et de la dette !

Mme Chantal Bouloux . Monsieur le ministre, il y a quelques semaines les laboratoires Servier faisaient connaître leur volonté de céder leur filiale Biogaran, leader français du marché des médicaments génériques. Biogaran, c'est plus de 900 médicaments référencés, soit 32 % des médicaments génériques commercialisés en France. Biogaran, c'est en outre 8 600 emplois directs et indirects à travers ses 39 sous-traitants. Biogaran est donc, en tant que fabricant de médicaments génériques, un actif stratégique, nécessaire à la souveraineté industrielle et sanitaire de notre pays.

La crise du covid-19 nous a montré l'importance capitale que revêt la fabrication de médicaments en quantité suffisante et à un prix abordable pour la santé de nos concitoyens. Le Premier ministre l'a rappelé en ces lieux mercredi dernier : ces raisons font que la vente de Biogaran intéresse la nation tout entière et que, de la part de l'État, la plus grande vigilance est de mise quant à une éventuelle reprise par un acteur économique étranger, alors que la France est devenue la nation la plus attractive d'Europe grâce à la politique menée par notre majorité depuis 2017.

Monsieur le ministre, à l'heure où la préservation de la souveraineté française et européenne fait figure de priorité absolue du Gouvernement depuis plusieurs années (*M. Jean-Philippe Tanguy s'exclame*), – quoi qu'en disent des oppositions toujours plus promptes à tenir des propos d'estrade qu'à adopter un discours de responsabilité – que comptez-vous faire afin que la vente de Biogaran n'affecte ni la souveraineté sanitaire, ni l'emploi ? (Applaudissements et « Excellent ! » sur les bancs du groupe RE.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique* . Je partage votre appréciation de la situation de l'entreprise Biogaran et je regrette la décision prise par l'entreprise Servier.

Mme Marine Le Pen . Quel acte de courage !

M. Bruno Le Maire, ministre . Permettez-moi de rappeler, à mon tour, que Biogaran, c'est un générique sur trois en France. C'est donc...

M. Laurent Jacobelli . On s'en fout, Bruno !

M. Bruno Le Maire, ministreune sécurité d'approvisionnement. Biogaran, c'est 30 usines, soit 8 600 emplois indispensables à la souveraineté de la France en matière de médicaments. Je veux donc dire les choses avec beaucoup de clarté et de fermeté. (*Mme Marine Le Pen mime un joueur de pipeau.*) Nous examinons toutes les offres de reprises. Nous n'accepterons pas de repreneur qui ne garantisse la sécurité d'approvisionnement en médicaments génériques, le maintien des sites de production et les 8 600 emplois correspondant.

M. Olivier Marleix . Et les sous-traitants ?

M. Bruno Le Maire, ministre . J'opposerai mon veto à toute offre de reprise qui ne s'accompagnerait pas de telles garanties. Voilà les positions que nous défendons pour la souveraineté industrielle et la souveraineté pharmacologique en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bouloux](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1923

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 juin 2024